

Acim du 16/12/09 – Un arrêt à la culture de mort ?

Publié le 16 décembre 2009
2 minutes

Divine surprise. Roselyne Bachelot, Ministre de la Santé, s'est positionnée dans la presse, sur les principaux sujets portant à controverse dans le cadre de la révision des lois de bioéthique devant intervenir en début d'année prochaine. Lesquels sont considérés comme « délicats ». Sa position est la suivante :

- 1) C'est non aux mères porteuses. Sous entendu que cette pratique continue à disloquer la famille.
- 2) Pas question de faire ce que demande le Pr Frydman, à savoir une sélection eugénique systématique dans le cadre du diagnostic préimplantatoire après fécondation in vitro. Il ne sera pratiqué qu'à titre exceptionnel. Une réserve à faire. L'avortement voté par la loi Veil devait l'être aussi. La seule différence est que ce dernier ne coûte pas cher. Alors que le diagnostic préimplantatoire, s'il veut être fiable, coûte une somme astronomique. Notre précédent communiqué disait bien que les décisions prises dépendront finalement de considérations financières.
- 3) L'expérimentation sur les embryons était confiée à un certain nombre de programmes de recherche dans le cadre d'un moratoire. Celui-ci est abrogé. Elle n'a menée à rien à ce jour, comme il en était il y a deux ans à propos du clonage ou des hybrides hommes animaux en Grande-Bretagne. D'où une position de repli. Une telle expérimentation ne sera acceptée qu'à titre dérogatoire. Par ailleurs, les résultats obtenus en thérapeutique avec les cellules souches adultes, notamment celles provenant du cordon ombilical, obligent désormais à réorienter les recherches dans ce sens. Et donc de multiplier les centres de recueil et de stockage ?

Reste à savoir si le Parlement suivra.

Dr. Jean-Pierre DICKES

Pour tout renseignement :

📍 Dr Jean-Pierre Dickès
2, route d'Equihen
62360 St-Etienne-du-Mont

Pour tout savoir sur l'ACIM

📄 [le site de l'ACIM](#)